Décision 08-D-09 du 06 mai 2008

relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur des pompes funèbres à Lyon et dans son agglomération

Posted on: 16 mai 2008 | Secteur(s):



Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Pompes funèbres Viollet

Dispositif(s)

Décision mixte Pratique établie Pratique non établie

Sanction pécuniaire

Entreprise(s) concernée(s)

OGF, régie municipale des pompes funèbres de Lyon, ville de Lyon, centre hospitalier Saint-Joseph Saint-Luc, clinique mutualiste Eugène-André, clinique de la Sauvegarde, polyclinique Pasteur, clinique du Grand large, clinique La Roseraie, polyclinique des

Lire

le texte intégral de la décision 497.5 Ko